

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

**ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM**

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

BioClean™ Clearview Autoclavable Goggles BCAP

**EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie
II**

est en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 166:2001, et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type, en vertu du numéro de certificat ITAHLNB24006519 émis par l'organisme notifié :

**INTERTEK ITALIA S.P.A. VIA GUIDO
MIGLIOLI 2/A, 20063 CERNUSCO SUL NAVIGLIO - MILANO
(MI), ITALY. NOTIFIED BODY. NO. 2575**

et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe VI (Module C) du règlement.



**Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell**

**Lieu : Bruxelles
Date : 2024/07/04**